



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, la première réunion du Conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi ou au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Je vous invite à participer à la réunion d'Installation du Conseil Municipal qui se tiendra, en séance publique¹, à l'**Espace Saint Georges**, sis place Alphonse Sainte-Beuve à Belloy-en-France, le :

21 MARS 2026 à 13H00,

ORDRE DU JOUR

1. Installation des conseillers municipaux ;
2. Élection du Maire ;
3. Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire ;
4. Élection des adjoints au Maire ;
5. Lecture de la charte de l'Élu(e) local(e) ;
6. Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
7. Élection de la commission d'appel d'offres (CAO)
8. Élection de représentants de la commune pour siéger au sein du centre communal d'action sociale (CCAS)
9. Désignation de représentants de la commune pour siéger au sein de la caisse des écoles de la ville de Belloy-en-France

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Belloy-en-France, le 16 mars 2026



Le Maire,

Raphaël BARBAROSSA.

¹ Dans la limite des places disponibles